

Résolutions adoptées par la dixième assemblée générale de l'UICN

New Delhi, 1969

14. Le lion d'Asie

Consciente de ce que la population du lion d'Asie (*Pan-thera leo persica*) diminue dans la Réserve du Gir et les régions avoisinantes,

consciente aussi que l'habitat des proies dont il vit disparaît par suite de la mise en valeur agricole des terres, en particulier le long des vallées pénétrant dans la Réserve du Gir.

la **10^e Assemblée générale de l'UICN** réunie à La Nouvelle-Delhi en novembre 1969

prie instamment les autorités gouvernementales responsables d'empêcher tout empiètement agricole ultérieur dans la Réserve,

et **recommande** que soient prises des mesures visant à redéfinir les limites de la Réserve de façon à récupérer les terres déjà mises en culture.